

GROUPE DES 21

Projet de mandat pour l'organe subsidiaire spécial
sur une interdiction des essais nucléaires

La Conférence du désarmement décide de rétablir, pour la durée de sa session de 1984, l'organe subsidiaire spécial sur une interdiction des essais nucléaires, qui engagera immédiatement la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et fera tout son possible pour que la Conférence puisse transmettre à l'Assemblée générale, à sa trente-neuvième session, le projet complet d'un tel traité.

Conformément à son mandat, le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures. En outre, il tirera parti des connaissances et de l'expérience acquises au cours des années lors de l'examen de la question d'une interdiction complète des essais au sein des organes multilatéraux de négociation qui se sont succédé ainsi que dans le cadre des négociations trilatérales. Le Comité spécial tiendra également compte des travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.